

# E 4796

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 7 octobre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 7 octobre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants. -  
Nomination de M. Nicolas ARTEMIS, membre titulaire chypriote, en  
remplacement de M<sup>me</sup> Dora PETSAS, membre titulaire démissionnaire. -  
Nomination de M. Nicos VAKANAS, membre titulaire chypriote, en  
remplacement de M. Andreas KYRIAKIDES, membre titulaire  
démissionnaire.

13779/09.





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29 septembre 2009 (05.10)  
(OR. en)

13779/09

SOC 551

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie)/Conseil

---

n° doc. préc.: 11997/09 SOC 439

---

Objet: Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

- Nomination de M. Nicolas ARTEMIS, membre titulaire chypriote, en remplacement de Mme Dora PETSA, membre titulaire démissionnaire
- Nomination de M. Nicos VAKANAS, membre titulaire chypriote, en remplacement de M. Andreas KYRIAKIDES, membre titulaire démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé des démissions de Mme Dora PETSA et de M. Andreas KYRIAKIDES, membres titulaires dans la catégorie des représentants des gouvernements (République de Chypre) du comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 82 du règlement (CEE) n° 1408/71 du 14 juin 1971, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour un mandat de deux ans.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement chypriote a présenté les candidatures suivantes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 29 mars 2011:

M. Nicolas ARTEMIS  
Ministry of Labour and Social Insurance  
Social Insurance Services  
7, Byron Avenue  
CY-1463 Nicosia CYPRUS  
Tél.: + 357 22 400811  
Fax: + 357 22 401664  
*e-mail: nartemis@sid.mlsi.gov.cy*

M. Nicos VAKANAS  
Ministry of Health  
CY-1448 Nicosia CYPRUS  
Tél.: + 357 22 605420  
Fax: + 357 22 345366  
*e-mail: nvakanas@moh.gov.cy*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement de deux membres titulaires du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
portant nomination de deux membres titulaires  
du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté<sup>1</sup>, et notamment son article 82,

considérant ce qui suit:

- 1) Par sa décision du 30 mars 2009<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants pour la période allant du 30 mars 2009 au 29 mars 2011.
- (2) Deux sièges de membres titulaires dans la catégorie des représentants des gouvernements sont devenus vacants à la suite des démissions de Mme Dora PETSA et de M. Andreas KYRIAKIDES.
- (3) Le gouvernement chypriote a présenté deux candidatures pour les sièges devenus vacants,

DÉCIDE:

---

<sup>1</sup> JO L 149 du 5.7.1971, p. 2. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 592/2008 du Parlement européen et du Conseil (JO L 177 du 4.7.2008, p. 1).

<sup>2</sup> JO C 83 du 7.4.2009, p. 19.

Article unique

M. Nicolas ARTEMIS est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de Mme Dora PETSA et M. Nicos VAKANAS est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M. Andreas KYRIAKIDES, tous deux pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 29 mars 2011.

Fait à

Par le Conseil

Le président

=====